

A l'attention du chef d'entreprise
A l'attention des représentants du personnel

Metz, le 1^{er} octobre 2018

Objet : Invitation à un atelier participatif sur le CSE
PJ : 1 offre d'appui, 1 bulletin d'inscription

Madame, Monsieur,

Accidents du travail comme maladies professionnelles engendrent des coûts qu'il faut éviter par tous les moyens. Ils affectent la santé des salariés, dégradent le fonctionnement de l'entreprise et freinent sa performance. Agir efficacement en matière de sécurité et de prévention, c'est favoriser le bien être des salariés et le développement de l'entreprise. Pour y parvenir, le chef d'entreprise et les représentants du personnel, doivent pouvoir s'appuyer sur le Comité Social et Économique (CSE). Mais est-ce si simple ? Que permet le CSE et y a-t-il des spécificités propres aux entreprises de 11 à 49 salariés ? Quels sont vos difficultés et vos besoins ? Quelles sont les réponses existantes, et à construire ? Pour traiter ces questions, vous êtes invité à intégrer l'un des 2 ateliers participatifs qui a été programmé. Nous vous y attendons, inscrivez-vous !

Qui est concerné ?

Les ateliers s'adressent aux entreprises de 11 à 49 salariés, qu'elles soient dotées CSE ou pas encore. Lorsqu'il y a un CSE, il est recommandé de participer à l'atelier en binôme (chef d'entreprise/représentant du personnel). Ce sera l'occasion de partager un socle commun de connaissances, de profiter d'un temps privilégié d'échanges, de définir ensemble les actions pour progresser.

Pour quoi faire ?

Ces ateliers ont été conçus comme des lieux d'échanges et de ressources pour les participants. Après une présentation synthétique sur le CSE, des sous-groupes (chefs d'entreprise, représentants du personnel) seront constitués pour échanger sur leurs pratiques et besoins. Une mise en commun des contributions sera réalisée. Les ateliers se clôtureront par la présentation d'une offre de service gratuite et dédiée à la santé, sécurité et conditions de travail. Cette offre est spécifiquement destinée aux dirigeants et membres de CSE des entreprises de 11 à 49 salariés (voir document joint).

Comment s'inscrire ?

Choisissez la date qui vous convient, remplissez et renvoyez votre bulletin d'inscription aux adresses indiquées, par email ou voie postale.

En espérant vous rencontrer prochainement et dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'équipe projet et ses partenaires,
L'Aract Grand Est